L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 12 JUILLET 1893

PETITES ANNONCES.

CESSEZ de payer loyer.—Pour renseignements s'adresser à la Union Homestead Association, 3 1/2 rue Carondelet. Bureau ouvert tous les samedis soirs jusqu'à 8 heures.
20 juin—1 m

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, pein ures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1m

DEMANDES.

ON demande une femme respectable comme gardienne de deux enfants, 1 et 4 ans; Recommandations requises. S'adresser 241 rue Philip. 9 juil—

ON demande pour la campagne un homme non marié, comme jardinier; doit aussi s'entendre au jardinage. S'adresser à Danziger & Stern, 59 rue Carondelet. 5 juil—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Louis Damser vs Louis ou Levi Brown.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 24,303.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 18 juillet 1893, à midi de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
Constable.

7 juil—7 12 18

Chs. A. Schott vs David Manufacturing Co., Limited.

Southern Vinegar Co., vs la même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—Nos 17,859 et 18,005—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux aux Nos 13 et 15 de la rue St-Louis, entre Chartres et Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 17ème jour de juillet 1893, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du local Nos 13 et 15 rue St-Louis connu comme le "David Manufacturing Co., limité," comprenant une machine à vapeur, bouilloire, etc., un lot de cornichons assortis, un lot de gelées assorties, un lot de moutarde assortie, et une presse à fruits, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. D. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans.
5 juil—5 12 17

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,367—Division A—Dans l'affaire de John H. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée : Wm R. Rutland, exécuteur testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22 640 du dossier de la dite Première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Génois, Télémaque, Canal et Gasquet mesurant trois-cent-dix-neuf pieds, sept pouces sur une ligne (319' 7, 1'') de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8'') de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Behan, en raison d'un transfert de ladite propriété audit J. A. Behan, enregistré au bureau des transferts livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont sus-mentionnés; vente à laquelle John H. Wilson en devint l'acquéreur au prix et pour la somme de mil vingt cinq dollars, ($1,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une monition en conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,378 de l'acte No 96 approuvé le 16 mars 1870, connu communément comme "Acte pour la révision des Statuts d'un caractère général".

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées pouvant faire valoir un argument relativement à la propriété ci-dessus décrite ou suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et les annonces ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sont prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivront celui où la présente monition a paru pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.

Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en ce moment par congé.

Pour copie conforme :
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juil—11 18 25—août—1 8 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Magioni.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,587—Division B—Attendu que Philip Power a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Joseph Magioni, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

11 juil—11 15 20

Succession de Charles Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,230—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Duplantier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 16

George F. Holden, etc., vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,629—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George F. Holden, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 16

Succession de Mme Louisa Despaux, femme de Pascal Lestelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,551—Division B.—Attendu que Mme Joséphine T. Despaux, femme de William T. McGee, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louisa Despaux, femme de Pascal Lestelle, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 9 15

Succession de Bernard Semat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,723.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Jules Domecq et Marcel Majeau, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 9 15

Succession de H. M. Hyams Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,570—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Rutland, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

5 juillet—5 9 14.

Succession de John Welsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,532—Division E—Attendu que Mme Rosina Welsh, veuve de John Welsh, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Welsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 8 13

Succession de John D. Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,514 — Division C.—Attendu que Mme Catherine Byrne (née [illegible]) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John D. Byrne, décédé [illegible] ...

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 JUILLET—CLASSE No 262
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
42	23	45	5	54	74	75	47	37	50	34	20	15

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 juillet 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action...............$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 JUILLET 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000,....	20,000
1 Lot de..	10,000,....	10,000
1 Lot de..	5,000,....	5,000
2 Lots de..	2,500,....	5,000
5 Lots de..	1,000,....	5,000
25 Lots de..	300,....	7,500
100 Lots de..	200,....	20,000
200 Lots de..	100,....	20,000
300 Lots de..	60,....	18,000
500 Lots de..	40,....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit....	$10,000
100 Lots de..	$60, ...	6,000
100 Lots de..	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit....	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à...... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez à ce que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché, pour lesquels les [illegible] ...

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, de la propriété-résidence de valeur, connue comme le No 79 rue Prytanée, formant l'encoignure de la rue Melpomène.

Mme Sylvanie B. Denegre vs. David Muchet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 39,200 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Lacourse, dans le Premier District de cette ville, désigné sur le plan primitif du dit Faubourg, par le No 3 de l'îlet No 74 qui est compris entre les rues Prytanée, Melpomène, Terpsichore et St-Charles, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène, et mesurant en mesure française soixante pieds de face à la rue Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Melpomène ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, toutes les voies et tous les priviléges y appartenant en quelque manière que ce soit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 16 23 30—juillet 7 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Cinquième District.

Pelican Homestead and Building Association vs. Céleste Vincent et son mari Edward W. Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque manière que ce soit, situé à Alger, actuellement le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Delaronde, Séguin et Bonny, le dit lot est désigné par le numéro six sur le plan No 82 déposé au bureau de S. Magner, ex-notaire public en cette ville, et mesure quarante pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds et trois pouces, entre lignes parallèles, le dit lot adjacent au lot numéro cinq, sur le côté de la rue Bonny et commençant à une distance de cent seize pieds et dix pouces de l'encoignure des rues Bonny et Villeré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour acquérir une belle résidence dans le Quatrième District.

Vente du Shérif—Très grande et magnifique résidence-propriété.

No 205 rue Huitième, au coin de la rue Chestnut.

Terrains spacieux—Voir plan à la Bourse.

Samuel F. Heaslip vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,214.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20 sur un plan dressé par Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844 et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de L. Herman, ex-notaire et mesurant d'après ce plan; les dits lots Nos 17 et 18 chacun trente-et-un pieds onze pouces de façade rue Huitième sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 19 et 20 chacun trente-deux pieds de face à la rue Huitième sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 20 formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Edward S. Wurburger et des mineurs Moritz Elkan Wurburger et Caroline Louisa Wurburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 34,760—En vertu d'un ordre de cour de vente daté le 6 juin 1893 (approuvant et homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire ci-dessus tenu pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, le 26 mai 1893), à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir :

1° **Une certaine portion de terre** triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond une ligne oblique de deux cent soixante pieds et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

2° **Un certain morceau ou portion** de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet No 828, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit : Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 120 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

Conditions—Comptant sur les lieux, la propriété décrite premièrement ici sera vendue pour le prix et la somme de pas moins de quinze piastres net, et la propriété décrite en second lieu sera vendue pour le prix et la somme de pas moins que cent piastres net; les deux propriétés seront vendues sujettes à tout et toutes titres adverses qui peuvent être en circulation ou pour adjudication à l'Etat ou à la ville de la Nouvelle-Orléans, pour taxes, ou à tout individu ou individus pour taxes, et sujettes à toutes les réclamations légales pour l'Etat, la ville ou taxes de dessèchement, incluant les frais de procès et de la vente des dites propriétés (lesquels frais de procès et de vente devant être également payés comptant au moment de la vente au-dessus du montant des ventes, et le montant des dits frais sera annoncé de la plateforme.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
9 juin—9 16 23 30 juil 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Baronne et Première, (dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Carondelet et Deuxième.

Hugh A. Bayne vs. James Sweeney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,211—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout, ce qui y appartient en quelque manière que ce soit, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Première, Carondelet et Deuxième, formant l'encoignure des rues Baronne et Première et mesurant soixante-quinze pieds de face à la rue Baronne sur cent dix-sept pieds de profondeur et face à la rue Première, borné dans le fond par la propriété achetée par le dit James Sweeney de Carrie S. Freret, d'après un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire public, le 19me jour de mai 1891.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—juillet 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Constance et Général Taylor.

Dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Peniston et Magazine.

J. F. Mire vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,878.—En vertu d'un writ de fieri facias contre E. C. Kenny, syndic des créanciers de J. F. Mire, et les mineurs Jeanne Iola, Jérôme Fernand, Ophélia Louisa et Marie Odile Mire, et en faveur du Mutual Building and Homestead Association, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant en quelque manière que ce soit, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Constance, Général Taylor, Peniston et Magazine, lequel lot est désigné comme lot No [illegible] et mesure [illegible] pieds [illegible] de face à la rue [illegible] ... pieds et face à la rue Général Taylor, formant [illegible] ...

[illegible]
VICTOR MAUBERRET, ...

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Réservoirs en fer, Vats, Pompes, etc.

Samuel Brooks vs Armbruster Oil Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,136.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juillet 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local coin nord-ouest des rues Céleste et South Peters—

Un fort lot de réservoirs en fer de diverses grandeurs, vats en fer, pompes, drills, arbres de couche, poulies, hangings, appareil pour tuyaux, cans d'huile, etc., et 28 sacs powder earth.

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Vente du Shérif pour effectuer un partage d'une propriété de valeur dans le Sixième District.

John Maher vs. Mary Linden, femme de Jacob Haag.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 38,854.—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 28 juin 1893 et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893, les deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Quatre lots de terre avec améliorations, etc, qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 152 borné par les rues Peniston, Jersey (ou Annonciation), Général Taylor et Laurel, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17, sur un plan du Faubourg St-Joseph, déposé dans les archives de feu James Graham, notaire public, comme plan No 140. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit : Nos 14, 15 et 16 chacun vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation (ou Jersey) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles; le lot No 17 forme l'encoignure des rues Annonciation (ou Jersey) et Peniston et mesure vingt-neuf pieds quatre lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et une façade de cent dix pieds et 8 lignes parallèles à la rue Peniston.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la dite propriété et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur assumera au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1893, et assurera la propriété achetée pour un montant égal à la portion de crédit du prix d'achat et transférera la police d'assurance au vendeur.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 14 21 23—août 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de Propriétés de valeur dans les Deuxième et Premier Districts.

Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre,

Et

76, 78, 80 et 82 rue Dryades.

Ainsi que

230 rue Gravier.

Donnant de bons revenus.

Toutes faciles à louer en tout temps à de bons prix.

Dans l'affaire de

A. Rochereau vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.— No 39,156.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations,** qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourgogne, Toulouse et Remparts, désignés par les lettres A, B et C sur un plan d'Edgard Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire de la succession de Jacques N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893. Ces terrains mesurent comme suit :

Terrain A. trente huit pieds 2 pouces et 6 lignes le façade rue St Pierre, sur une première profondeur du côté de la rue des Remparts, de quatre vingt quinze pieds, deux pouces et quatre lignes; de là, il s'élargit de huit pouces et de trente-huit pieds sept pouces; une seconde profondeur de quatre-vingt dix-neuf pieds six pouces et 8 lignes du côté de l'autre côté le plus proche de la rue Bourgogne, une profondeur de cent quatre-vingt quatorze pieds, neuf pouces et deux lignes, et une largeur, à l'arrière de trente-huit pieds onze pouces et deux lignes. Ledit terrain A est formé du terrain cinq entier, sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 octobre 1820, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 16 décembre 1820, et d'une partie du terrain No 4 sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 13 octobre 1821, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 24 octobre 1821.

Les améliorations sur ledit terrain A sont désignées par les numéros 144 et 146 rue St-Pierre.

Le terrain B mesure trente-deux pieds, sept pouces et sept lignes de façade rue St-Pierre, sur cent quatre-vingt-quatorze pieds, neuf pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Ledit terrain B est formé du reste du terrain 4 dans le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 142 rue St-Pierre.

Le terrain C mesure trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de façade rue St Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds sept pouces et six lignes, et est formé du terrain No 3 entier sur le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les numéros 138 et 140 rue St-Pierre. Les terrains 3, 4 et 5 furent acquis par J. N. Lafargue, par achat à une vente du shérif dans l'affaire J. N. Lafargue vs. E. D. Marmiche, No 2,094 de la Cour civile de District, paroisse d'Orléans, ainsi qu'il appert d'un acte du shérif, en date du 6 juillet 1881, enregistré au bureau du greffier, livre d'actes 2, folio 129, et enregistré au bureau des transferts, livre 114, folio 516.

2° **Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations** qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Dryades, Perdido et Remparts, désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire de la succession de J. N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893, et mesurant comme suit :

Le terrain A forme le coin des rues Gravier et Dryades et mesure quarante sept pieds de face rue Gravier; trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Perdido de trente-trois pieds trois pouces; de là les dits terrains s'élargissent de cinq pieds dix pouces sur la ligne s'étendant vers la rue Perdido, et de là une seconde profondeur de seize pieds deux pouces à l'arrière ou l'autre côté vers la rue des Remparts sur laquelle le dit terrain mesure quarante-cinq pieds six pouces et deux lignes. Les améliorations sont désignées par le numéro 76 rue Dryades.

Le terrain B mesure vingt-et-un pieds quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Gravier de trente trois pieds trois pouces; de là le terrain se rétrécit de cinq pieds dix pouces; et de là une seconde profondeur de seize pieds deux pouces, et de l'autre côté vers la rue Perdido, le long d'une allée commune, deux pieds cinq pouces de largeur à l'usage desdits terrains B et C. Ledit terrain a une profondeur de trente-trois pieds; de là il s'élargit de cinq pouces et a une profondeur additionnelle de dix huit pieds à l'arrière, où il mesure seize pieds, onze pouces et quatre lignes. Les améliorations sur ledit terrain sont désignées par le No 78 rue Dryades.

Le terrain C mesure quarante-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de façade rue Dryades; quarante quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de la geur à l'arrière, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds deux pouces du côté de la rue Perdido; et cinquante-un pieds de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par les Nos 80 et 82 rue Dryades.

Le terrain D mesure vingt-trois pieds, 6 pouces de façade rue Gravier; vingt-sept pieds, un peu moins de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent sept pieds, trois pouces et deux lignes, du côté de la rue Dryades; et cent-huit pieds, onze pouces et six lignes de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par le numéro 230 rue Gravier.

Ledit terrain A est formé de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain B de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain C de la partie inférieure des terrains 8 et 9 et de la partie supérieure d'une allée commune de quatre pieds; et le terrain D du terrain 10 en entier et de la partie inférieure de ladite allée commune.

Lesquels dits terrains 8, 9 et 10 furent acquis par J. N. Lafargue à une vente du shérif dans l'affaire du J. N. Lafargue vs E. G. Marmiche, No 10,889 de l'ancienne Sixième Cour de District, ainsi qu'il appert du titre du shérif en date du 19 août 1880, enregistré dans le bureau du greffier de la Cour Civile de District, registre 1, folio 64, et enregistré dans le C. O. B. K. 112, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 12 19 26—août 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Troisième District.

Veuve Penelope L. Stone vs Charles B, Slack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,358—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, les voies, privilèges y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Louisa, Piété et Chartres. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Louisa, et mesure quatre-vingt-dix-huit pieds et onze pouces, plus ou moins de face à la dite rue Peters, sur cent trente-six pieds et six pouces, plus ou moins, de profondeur, et face à la rue Louisa.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 2.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters [illegible] ...

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICH

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Belle Résidence en Bois, Nouvellement Bâtie, Recouverte en Ardoises,

No 102 rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Toulouse.

Succession de Mary Wilhelmina Fashnle femme décédée de C. Clements.

No 39,131—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—Le MERCREDI, 2 août, 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

La belle résidence en bois nouvellement bâtie et recouverte en ardoises, No 102 rue Claiborne, entre St-Louis et Toulouse, ayant 6 chambres, corridors avec escalier, hangar, citerne et cour sur le côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir : Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Louis et Toulouse, désigné par la lettre A. sur une esquisse dressée par L. H. Pilié, daté le 5 août 1884, mesurant 40 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 15 février 1860, et déposé au bureau de E. A. Bienvenu, ex-notaire, comme plan No 48 et mesurant chacun 20 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Beau à l'intérieur, bien bâtie, et accessible au centre des affaires, des amusements, etc.

Conditions.—Comptant; et l'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juin—27 28—juil 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence simple, en bois,

—ET—

Trois jolis Lots de Terre, coin des rues Laurel et Léontine.

Succession de Patrick Noonan.

No 39,267—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le cottage désirable simple en bois, à l'encoignure des rues Laurel et Léontine, ayant trois chambres, hangar, citerne, écurie, etc.

La propriété est décrite comme suit, à savoir : Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Léontine, Constance et Valmont, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur une esquisse faite par L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, le 24 décembre 1884 et annexée à un acte pardevant James Fahey, notaire public, passé le 15 avril 1885, d'après laquelle les dits lots mesurent comme suit, à savoir :

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Laurel et Leonidas et a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 131 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur et face à la rue Léontine, et 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond sur 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1, et 118 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3; et le lot No 3 a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 118 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2, et 111 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Valmont.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et garantie par lien et privilège de vendeur et une hypothèque spéciale, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juin—27 28—5 12 19 26 juil—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence de valeur dans le Premier District.

Succession d'Elisabeth Beauer, veuve de Michael Baumgartner.

No 38,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 6 juin 1893 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le magasin et la résidence productives coin des rues Poydras et Miro, à savoir : deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Miro, Tonti et Lafayette, étant les lots Nos 1 et 7, mesurant chacun 30 pieds de face et de largeur sur chacune des dites rues Poydras et Lafayette sur 85 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la rue Miro sur 82 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du lot No 2, le lot No 7, 82 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin et résidence en bois à un étage, occupés par une grocerie, ayant un grand magasin avec hangar de face, 5 chambres dans le corps de la maison et 4 chambres dans une bâtisse attenante sur l'encoignure des rues Miro et Lafayette.

2° Deux certains lots de terre dans l'îlet borné par les rues Poydras, Miro, Tonti et Lafayette, désignés comme lots Nos 8 et 9. Le lot No 8 forme l'encoignure des rues Poydras et Tonti et mesure 92 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras, sur 22 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Tonti, sur une largeur dans le fond de 30 pieds 4 pouces et 5 lignes, avec une autre profondeur de 90 pieds et 4 pouces, et le lot No 9 mesure 30 pieds 4 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 4 pouces sur la ligne de côté et une façade de 22 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Tonti et une profondeur sur la rue Lafayette sur une ligne irrégulière de 88 pieds 2 pouces et 1 ligne. Ensemble avec une bâtisse incendiée qui s'y trouve.

3° Trois certains terrains dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7 et 8, dans le carré d'îlet borné par les rues Gasquet, Poydras, Miro et Lafayette—les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir : Le terrain No 6 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade rue Lafayette; 33 pieds, 1 pouce de façade rue Poydras; 102 pieds, 11 pouces et 1 ligne de profondeur, le plus rapproché de la ligne du terrain No 5; et 99 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure 32 pieds 7 pouces 3 lignes de façade rue Lafayette; 33 pieds 1 pouce de façade rue Poydras; 99 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 6; et 95 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 8. Le terrain No 8 mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Lafayette; 33 pieds 5 lignes de façade rue Poydras; 95 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 7; et 91 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur et de façade rue Miro. Lesdits terrains s'étendent de Poydras à Lafayette. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois Nos 514 et 514 1/2 rue Poydras, ayant 6 chambres, citernes, auvents, cours, etc. Et aussi, la maison de résidence en bois à deux étages coin des rues Miro et Lafayette, arrangée pour pension et ayant 9 chambres, citernes, cour de derrière, allée de côté, etc. Le coin des rues Poydras et Miro, consiste en un terrain vague et est un excellent site pour commerce. Les propriétés ci-après décrites sont dans le voisinage immédiat du moulin à scie Pelican, du Nouveau Bassin, de chemins de fer et sont à proximité des chars de la rue de la Commune.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir de la date, jusqu'à complet paiement, avec toutes les clauses ordinaires de garantie, tels que honoraires d'avocat, en cas de saisie, et d'assurance.

L'acquéreur (ou les acquéreurs) assumera le paiement des taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant L. Fourchy, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.
10 juin—10 14 21 28—juillet 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six terrains contigus de choix pour y bâtir,

A l'encoignure des rues Camp et Bordeaux.

Succession de John Morgan Hall et Ann Eliza Childs, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 36,849

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 15 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Six certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Bordeaux, désignés sur les tableaux d'assessement de cette ville par les Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les dits lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 11 touche les lots ci-avant décrits dans le fond et a 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles et égales. Dans un voisinage s'améliorant constamment, à proximité des chars urbains, ces lots de choix sont convenables pour un ou deux sites à bâtir.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. P. Upton, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 juin—18 21 28—5 12 19 juil

Succession de William Reed Mills

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,497—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par M. Mills Malhiot, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

Oranges! Oranges! Oranges!

Un wagon chargé d'oranges de la Californie. Pour le compte de qui cela peut concerner.

PAR W. I. HODGSON & FILS, encanteurs. Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 12 juillet 1893, à 10:30 heures A. M., au T. & P. R. R. Depot, à la tête de la rue Thalie, il sera vendu—Un wagon chargé d'oranges de la Californie, en boîtes.—Conditions : comptant.
12 juil—1t

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre splendides, rue Magnolia,

Entre les rues Jackson et Philip.

Succession de Fred Bork et sa femme.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, par ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893. Dossier No 38,491 pour le compte de la succession de Fred Bork et sa femme, tous les deux décédés, il sera vendu—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 3 et 4, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, sur une largeur dans le fond, chacun, de 31 pieds 2 pouces, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur, sur la ligne de côté du lot No 3 la plus approchée de l'avenue Jackson, 120 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne de division entre les dits deux lots, et 120 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4, la plus rapprochée de la rue Philip, tous plus ou moins.

Les améliorations comprennent **Quelques Vieilles Bâtisses en bois, Barrières, etc.**

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera aussi les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 11 18 25—juil 2 9 a date

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District,

Une jolie et confortable résidence en bois à deux étages, No 213 rue St-Louis, près de Marais.

Succession de Rosetta Schmidt, femme de Jacob Scheu.

No 38,223—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 13 juin 1893, dans la succession de Rosetta Schmidt, femme de Jacob Scheu ; il sera vendu à l'enchère publique, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Marais, Tremé et Toulouse, désigné par le No 2, sur un plan par L. Surgi, le 5 décembre 1848; le dit lot ayant en mesure américaine, 28 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis sur 87 pieds 8 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec le droit d'une allée en commun au fond de la dite propriété, courant à et ouvrant sur la rue Marais. Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages bien bâtie et confortable, ayant 6 chambres, cabinets, etc. Une bâtisse en bois à deux étages au fond ayant 4 chambres, etc., cour pavée, une bonne entrée sur le côté, 2 citernes, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph Duvigneaud, notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.
18 juin—18 21 28—juil 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée, dans le Deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finie, à deux étage, No 18 rue des Ursulines, entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No 37,827 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balastracci), Dossier No. 37,827 : il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et priviléges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines Chartres, Decatur, et St Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 40 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une nouvelle résidence en briques à deux étages connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnée ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque etc. sur la propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
7 juin—7 14 21 28—juillet 5 12

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence à deux étages dans le Quatrième district.

No 147 rue St-André, entre Annonciation et Laurel.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Bertha Diefenthal.

No 39,028—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 15 juin 1893, dans la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Laurel, St-Mary et Annonciation, désigné par le numéro municipal 103. Ledit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre A sur un plan certifié du voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 24 juillet 1875 et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 24 août 1875 et mesurant, au pied américain, quarante-trois pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St-André sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, et le dit morceau est composé du tout du lot No 2, sur un plan annexé à un acte de J. B. Marks, notaire, le 4 avril 1844 et d'une partie du lot No 7 qui touche, sur un plan de G. F. Dunbar voyer, en date du 11 février 1846, déposé à l'étude de G. W. Satham, ancien notaire.

Les améliorations consistent d'une jolie résidence en bois à deux étages, retirée de la rue, avec barrière de façade en fer, et ayant corridor, chambre de réception, salon double, salle à manger, cuisine, au rez-de-chaussée, et six chambres à coucher, chambre à bain, au premier; galerie devant et derrière à chaque étage, escalier devant et derrière, deux caves, hangar, remises, écurie, puits artésien, grand jardin avec allée, cour pavée, poêle fixe, cheminées en marbre et en bois dans les chambres principales.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur paiera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 juin—17 18 21 28—juil 5 12 an 19

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Plaisante Résidence-Cottage

—ET—

Quatre Lots de Terre de Choix.

Coin Pauline et Dauphine.

Succession de Anton Leiding.

No 39,086—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mai 1893, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre lots de terre situés dans l'îlet No 244 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Indépendance, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 12, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859; lesquels lots se joignent et mesurent chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine par 127 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur; le lot No 4 forme le coin des rues Dauphine et Pauline; sur le lot No 2 se trouve une résidence cottage contenant 4 chambres, citerne, hangar, puits, etc. Dans un voisinage bien peuplé, à courte distance des chars.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, et la balance à un an en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque avec 5 0/0 d'honoraires d'avocats, le pacte de non aliénation et vente sans estimation, le transfert de la police d'assurance et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Le vendeur paiera taxes de l'année 1892. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893. 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Octave T. Benoit, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 7 14 21 28—juil 5 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Terrains vacants et Résidence dans le 3me District.

Succession de Franz I. D. Gunther.

No 38,328. Division B.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, No 33 Passage de la Bourse.—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse, des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 5 juin 1893, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre situé dans le 3me District, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Champs-Elysées et Marigny, mesurant 27 pieds 4 1/2 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois à étage, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée à l'usage de la fabrication de citerne ou atelier de menuisier, l'étage supérieur ayant sept chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Numéro municipal 469 rue Bourgogne.

2° Un terrain vide, à l'exception d'un hangar faisant face à la rue, situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus décrit—27 pieds 4 1/2 pouces 2 1/2 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

3° Un grand terrain situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues Remparts, St-Claude, Union et Français, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison construite dans le fond, ayant quatre chambres, citerne, etc., No 455 rue des Remparts.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1893, en sus du prix de vente et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, notaire
9 juin—9 14 21 28—juil 12

Maison double rue St-Philippe No 166 entre les rues St-Claude et Tremé.

Le terrain mesure 33x128.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—MERCREDI, 12 juillet 1893, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles.

La propriété ci-dessus décrite, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance en un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur assumera en outre du prix de vente les taxes pour l'année 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. 9 juil—

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons de Résidence avec Magasins à trois Etages dans Le Premier District,

Nos 136 et 142 rue Tchoupitoulas, entre Notre-Dame et Julie.

No 61 rue Girod, entre Commerce et Tchoupitoulas.

Et No 25 Félicité Road, près Religieuse.

Succession de John Hennessey et épouse.

No 32,111—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un juge ment de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans la susdite affaire le 15 juin 1893, et signé le 21 juin 1893 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Julie et Commerce, désigné comme terrain No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 20 janvier 1845. Ledit terrain mesure au pied américain 16 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 16 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 1 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Notre-Dame, et 69 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3.

Les améliorations sur le dit terrain comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le No 136 rue Tchoupitoulas.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julie et Commerce, désigné comme terrain No 5 sur le dit plan de W. T. Thompson, terrain mesurant, au pied américain, 16 pieds 1 pouce et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4, et 63 pieds 11 pouces de profondeur du côté opposé.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse en briques à trois étages, connue par le No 140 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas mesurant 20 pieds de face plus ou moins à la rue Girod sur une profondeur de 85 pieds plus ou moins, ensemble avec le droit commun pour l'usage avec les voisins d'une allée touchant au dit lot ouvrant sur la rue Girod.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse en briques à trois étages connue par le No 61 rue Girod.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Felicity Road, les rues Religieuse et Céleste désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par A. de Armas; le dit lot mesure 36 pieds 7 pouces de face au Felicity Road, 31 pieds de face à la rue Céleste, sur une profondeur de 74 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse à deux étages connue par le No 25 du Felicity Road

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant, le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère, comptant, au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe notaire.
1er juil—1er 2 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District, Nos 460 et 460 1/2 rue St André, coin Bassin, donnant un bon loyer.

Kate Enckson vs Mme Elizabeth Maguire

No 38,507.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Vente en partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 11 juin 1893, et signé le 21 juin 1893, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir :

Le cottage double No 460 et 460 1/2 rue St André, coin Bassin, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St André, Bassin, Jo éphine et Laurent. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte pardevant T. Guyol, notaire le 15 novembre 1876, et mesure 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue St-André sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Bassin, le tout plus ou moins.

Le cottage est situé dans un quartier bien amélioré, à proximité de tous les agréments, accessible par plusieurs lignes de chemins de fer; il donne un splendide loyer.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat, au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.
1er juil—1 2 5 19 26—août 2

STATEMENT OF
THE MUTUAL LIFE INSURANCE
COMPANY OF NEW YORK
RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.
For the year ending December 31, 1892

Assets - $175,084,156 61

Reserve for Policies (American Table 4 Per Cent.)	$159,181,067 06
Miscellaneous Liabilities	794,855 67
Surplus	15,108,233 94

Income

Premiums	$32,047,765 34
Interest, Rents, &c.	8,191,099 90
	$40,238,865 24

Disbursements

To Policy-Holders	$19,386,532 46
For Expenses and Taxes	7,419,611 08
	$26,806,143 54

The Assets are Invested as follows :

United States Bonds and other Securities	$65,820,434 89
Loans on Bond and Mortgage, first lien	69,248,092 54
Loans on Stocks and Bonds	10,394,597 50
Real Estate	15,638,884 26
Cash in Banks and Trust Companies	7,806,672 54
Accrued Interest, Deferred Premiums, &c.	6,075,474 87
	$175,084,156 61

Insurance and Annuities

Insurance Assumed and Renewed	$654,909,566 00
Insurance in Force	745,780,083 00
Annuities in Force	356,036 01
Increase in Annuities	$82,782 93
Increase in Payments to Policy-Holders	830,620 60
Increase in Receipts	2,604,130 71
Increase in Surplus	2,137,246 78
Increase in Assets	15,577,017 93
Increase in Insurance Assumed and Renewed	47,727,765 00
Increase in Insurance in Force	50,395,925 00

NOTE—In accordance with the intention of the Management as announced in November, 1891, to limit the amount of new insurance actually issued and paid for in the accounts of the year 1892, to One Hundred Million Dollars, the amount of insurance in force as stated above includes the amount of such voluntary limit with but a slight increase unavoidable in closing the December accounts.

I have carefully examined the foregoing Statement and find the same to be correct
A. N. WATERHOUSE, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual ...

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Droit, Titre et Intérêt à et dans les terrains rue Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Comptes courants.

Aitkens Brothers vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 9 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1893, dans la susdite affaire, savoir :

1° Divers comptes courants accusés sur un tableau que fourniront les encanteurs le jour de la vente.

2° Tous les droits, titres et intérêts de Chas. A. Aitkens et d'Adrian F. Aitkens, insolvables, dans l'affaire de la maison de Aitkens Bros. vs. leurs créanciers, étant un sixième indivis chacun, à et en la propriété ci-après décrite (laquelle propriété, néanmoins, est sujette à un usufruit à vie en faveur de M. Charles L. Aitkens); savoir :

Deux certains terrains avec les améliorations et tous les droits, passages, priviléges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet 87, borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Laurel et Constance, désignés par les Nos 3 et 4 sur un croquis d'un plan de Pilié & Murray, voyers, en date du 7 mars 1868. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Quatrième sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, et sont formés d'une partie des terrains désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur le premier plan du dit carré dressé par Louis H. Pilié, voyer en date du 10 juillet 1860, et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, comme plan No 32.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. H. Wilson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 12 19 26—août 2 9

PAR D. E. MORPHY.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 12 juillet 1893 à 11 heures A. M., au magasin No 86 rue Magazine—

Une grande collection de lots non réclamés de la tombola de la fête française donnée le 14 mai 1893, consistant en partie vins, statuettes pelottes à épingles, lampes, tables, portraits, cigares, savons, amidon, etc., etc.
9 juil—9 11 12

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Cottages Résidences,

Encoignure des rues Neuvième et Constance.

Pour être vendus en bloc.

Succession de John Schaefer, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 juillet 1893. Dossier No 38,877, pour le compte de la succession de John Schaefer, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 125, borné par les rues Huitième, Neuvième, Magazine et Constance, laquelle mesure 63 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 70 pieds, le tout plus ou moins mesure américaine, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent :

Cinq cottages en bois, à double corps de logis, connus comme les Nos 579 et 583 rue Constance et Nos 121, 123 et 125 rue Neuvième, ayant chacun plusieurs chambres et cuisines, citernes, hangars, etc., et rapportant ensemble quelques-uns $25 ou $30 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera aussi les taxes pour l'année courante 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 16 23 30—août 6 à date

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SITE SPLENDIDE

Pour un double corps de logis rémunératif.

Lot spacieux rue Marais.

Succession de Antoine Villars.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 13 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Antoine Villars, Dossier No 39,104, il sera vendu à l'encan à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Villeré, St-Philippe et Ursulines et mesurant, en mesure anglaise, 45 pieds de face à la rue Marais sur 84 pieds 6 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent trois petites bâtisses, etc., et connues par le No municipal 217 rue Marais.

Conditions—Comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théo. Buisson, notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
18 juin—18 21 28—juil 5 12 19

PAR FOURTON & FISCHER.

Une Jolie Résidence

Architecture "Queen Ann", No 70 rue Elmire, près Dauphine.

Presque neuve, admirablement subdivisée, entrée pour voiture, etc.; écurie, jardin, puits, citerne, etc. Rien de mieux dans le 3me District. Voisinage excellent et à proximité de tous les agréments.

SERA vendue à l'enchère MERCREDI, le 12 juillet à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, où le plan est exposé. Conditions faciles. Voir le Picayune.
FOURTON & FISCHER, Encanteurs.
28 juin—28—juil 12

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans),

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de lots de terre de valeur dans le deuxième district.

Edmund J. Hart vs S. L. Langdon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,611—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Onze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, David et Solomon, et désignés par les numéros un, deux, trois, cinq, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, d'après un plan annexé à un acte de vente de la dite propriété de Jacob Ott, passé pardevant E. Barnett, notaire, en cette ville, le 7 juin 1867. Les lots Nos un, deux et trois mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, le lot No un formant l'encoignure des rues du Canal et David; le lot No cinq mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles; les lots Nos dix-neuf et vingt, mesurent chacun trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles; les lots Nos vingt et un et vingt-deux, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six mesurent chacun trente-quatre pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue David sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds 10 pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—23 24 30—juillet 6 12 20 26

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 30 juin 1893.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. MERCIER,
Caissier.
1er juil—7t

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Magnifique stock en gros de Liqueurs assorties.

Cigares, meubles de bureaux, chevaux, wagons et harnais.

Succession de Jacob Imhof.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,476.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet —MARDI, 25 juillet, 1893 à 11 h. A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 10 juillet 1893 de l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement absent sur un congé, au local

No 92 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Brandy, Whiskey, Vins, Cordiaux, Vermouth, Rhum, Genièvre et Bitters en barils et en caisses; cigares, meubles de bureau, deux chevaux, deux buggies, un wagon et harnais.

Pour être vendu en lots pour satisfaire la demande.

Conditions—Comptant sur les lieux.
12 juil—12 13 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DES—

Cottages doubles bien situés dans le Troisième District.

Succession de Eva Nuss, veuve en premières noces de John Lautenschlaeger, et épouse décédée de A. Delmare.

No 36,315 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 9 août 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, rendu le 31 mai 1893, et signé le 7 juin 1893, et d'un ordre en date du 30 juin 1893 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 19 juin 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le joli cottage double Nos 98 et 90 rue St-Antoine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Antoine, Annette, Morales et Urquhart, ayant 3 chambres, cabinet et citerne, etc., de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan fait par P. J. Crocker, Jr., en date du 9 juin 1855 ledit terrain mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Antoine, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur; ledit terrain forme le coin des rues St-Antoine et Urquart. Ledit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur un plan original du Faubourg Marigny.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement bâti Nos 84 et 86 rue St-Antoine, dans les mêmes district et carré et comprenant propriété précédemment décrite, ayant 4 chambres, auvent allée, citerne etc. de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 2 sur le plan susmentionné, le dit terrain mesure au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St Antoine sur 85 pieds 3 pouces et une ligne de profondeur. Le dit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur le plan primitif du dit faubourg.

Ces cottages sont situés dans un quartier peuplé, en demande par de bons locataires, et constituent un placement d'argent productif.

3° Le cottage double en bois Nos 95 et rue Congrès, dans le Troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et Bourgogne, ayant 4 chambres, cabinets, galerie, auvent, citerne etc. Le terrain est situé dans le susdit carré désigné par le No 9, sur un plan de Jos. Pilié, en date du 31 mars 1885 déposé en l'étude de F. de Armas, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme le coin des rues Congrès et Remparts, mesure, au pied américain, 45 pieds 8 pouces de façade rue Congrès, sur 60 pieds 9 pouces de façade rue des Remparts de 98 pieds 9 pouces, lignes, entre lignes parallèles. Sur le plan d'un chemin de fer, à proximité d'églises, écoles et d'autres institutions qui rendent la son désirable comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, reste à 1 et 2 ans de crédit payable par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, avec honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les taxes dues, et exigibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. V. Guibert, notaire.
9 juillet—9 15 22 29—août 5 et 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le splendide îlet de terre élevée.

Un des plus grands en [illegible]

Avenue Carrollton, les rues Saint Gasquet et Palmyra,

—PAVÉ DEVANT—

Le demi-îlet de terre qui commence à s'améliorer,

Rue de la Douane, entre David et l'avenue Carrollton.

—ET—

Deux morceaux de terre, Grande Ile.

Succession de Mme Elizabeth A. [illegible]

No 38,376.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, [illegible] 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour, Division E, daté le [illegible] juin 1893, et d'un ordre supplémentaire rendu le 27 juin 1893, dans la succession ci-dessus, les propriétés décrites ci-après, à savoir :

1° **Le Splendide Ilet de Terre** dans le Premier District de cette ville, vis-à-vis en quarante et un îlots borné par Carrollton les rues Saumon, Gasquet, Palmyra, mesurant 321 pieds 10 pouces de face à l'avenue Carrollton 319 pieds et 6 lignes à la rue Saumon, 439 pieds 5 lignes à la rue Palmyra et 525 pieds 1 lignes à la rue Gasquet.

Cet îlet n'est qu'à un bloc de la rue avec une rue pavée devant, et sera un profitable. Le terrain est élevé et n'a pas d'être remblayé.

2° **Le demi-îlet de terre de valeur,** dans le Deuxième district de cette ville, borné par l'avenue Carrollton, rues David, Douane et Bienville, 236 pieds 6 pouces 2 lignes de face rue Douane, 134 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et face à l'avenue Carrollton et de profondeur et face à la rue David, 134 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne. Dans une section qui s'améliore, près des chars urbains et autres agréments.

3° **Deux morceaux de terre** comme lots 40 et 41 à la Grande Ile, contigus l'un à l'autre et mesurant un arpent de face au Golfe du Mexique et dans le fond jusqu'à la Baie Caminada, mille ou plus sur laquelle ils ont chacun pêche. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La Grande Ile est citée comme ayant la meilleure plage pour les bains sur la côte du Golfe et pour le droit de pêche qui ne peuvent être ... La propriété est près du Kraus Hôtel et résidences de MM. Herwig, Randolph ...

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat pour forcer la collection des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent sera requis en dépôt des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. [illegible], notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juil—1 8 15 22 29—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Peter [illegible]

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—No 38,789.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet —MERCREDI [illegible] 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 5 [illegible], dans la succession ci-dessus, la propriété après décrite :

1° Une action du stock du Club des Jeunes Gens, d'après le certificat.

2° Un certain lot de terre situé dans le district de cette ville, dans l'îlet borné par Carondelet, Baronne, Delord et Calliope, 34 pieds 5 pouces de face à la rue [illegible] sur 84 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles avec ... par les Nos 251 et 251 1/2 ...

Conditions—Comptant. L'acquéreur paiera le paiement des taxes dues et exigibles en sus du prix d'adjudication; il paiera dix pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Fournitures de Bureau, Presses d'imprimerie,

ARTICLES DE S[illegible]

ETC.

Aitkens Bros., vs leurs créanciers.

No 38,857—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—SPEAR, Encanteur—Bureau: Commune—JEUDI, 13 juillet 1893 à [illegible] h. A. M., il sera vendu au No 48 [illegible] près Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse daté le 27 juin 1893, le contenu comprenant en partie—

1 presse à cylindre Whitlock, 10 [illegible]
1 presse nonpareille 12x17.
1 presse nonpareille 9x12.
1 presse Prouty, 6 1/2x10.
1 Baltimore Jobber, 6x9 1/2.
Un moteur électrique de [illegible] trois chevaux.
1 machine à couper.
1 élévateur.
Assortiment complet de fournitures et d'articles de sport.
Un coffre-fort, meubles de bureau, caractères d'imprimerie, et vitrines, etc.

Conditions—Comptant au moment de la vente.
1er juil—1er 8 10 11 12 13